

## SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2009

### GROUPE SCOLAIRE TRAVAUX PRELIMINAIRES

Mme le Maire rappelle au Conseil que compte tenu du nombre important d'indice de cavités souterraines sur le territoire de la commune, un décapage du terrain avec un suivi et une analyse des résultats sont préconisés avant le démarrage des travaux de construction du nouveau groupe scolaire.

Elle présente les devis fournis pour le décapage du terrain :

<u>ENTREPRISE</u>	<u>MONTANT HT</u>	<u>MONTANT TTC</u>
Bruno Leroy	1 936.00	2 315.46
TINEL	3 622.00	4 331.91
ETN	3 735.00	4 467.06
YTP	7 500.00	8 970.00

- Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident de faire effectuer le décapage et l'analyse des résultats ;

- Après avoir étudié les devis, comparé les prestations et en avoir délibéré, choisissent à l'unanimité des votes l'entreprise Bruno Leroy de Belleville en Caux pour le décapage ;

Mme le Maire présente ensuite le devis du CETE fourni pour l'analyse des résultats du décapage : HT 2 386.00 € TTC 2 853.66 €.

Les Membres du Conseil, considérant que le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement a déjà réalisé pour la commune l'étude de recensement des indices de cavités souterraines et qu'à ce titre il connaît particulièrement bien la problématique de Motteville, décident :

- de confier au CETE l'analyse des résultats du décapage qui sera exécuté sur le terrain devant recevoir le nouveau groupe scolaire ;

- d'accepter le devis pour son montant

### GROUPE SCOLAIRE ACHAT DU TERRAIN

Mme le Maire rappelle les délibérations du Conseil du 16 octobre 2008 décidant de la construction d'un nouveau groupe scolaire sur un nouveau terrain et du 03 mars 2009 décidant de la surface et du prix du terrain à acquérir.

Mme le Maire informe le Conseil que le terrain étant actuellement loué par bail rural, il convient de verser au locataire une indemnité de résiliation.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil à l'unanimité des votes :

- autorisent Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

### TICKET SPORTS

Mme le Maire rappelle que jusqu'à présent la commune ne participait qu'au financement du transport des enfants. Le Département ne subventionnant plus ce type d'activité, la commune sera probablement amenée à participer au financement des animations.

Mme le Maire informe qu'au fil des années le nombre des enfants intéressés s'est considérablement amenuisé. Elle propose que la session des Tickets Sports organisée pour les vacances de la Toussaint 2009 soit un test pour le maintien de la commune dans le dispositif.

Le Conseil en prend acte.